

ANNEXE 2 - GRILLE DE COTATION DES PROJETS

Rappel des exigences minimales posées par le cahier des charges :

- La capacité à faire (respect de la catégorie de l'établissement, nombre de places, public cible, expérience du porteur...)
- Le territoire d'implantation
- Les qualifications RH au regard du public cible (composition, compétences et pluridisciplinarité de l'équipe)
- La cohérence du projet avec l'enveloppe financière
- L'aménagement des locaux au regard du public accueilli
- La qualité des partenariats
- Le calendrier de mise en œuvre

THEMES	CRITERES	Coefficient de pondération	Cotation (1 à 5)	Total des points
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du candidat dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, cohérence avec le projet associatif, connaissance du territoire et du public, gouvernance.	3		
	Engagement avec les acteurs du territoire (professionnels médico-sociaux, ESMS PSH, MDPH, organismes de formation de droit commun, organismes d'insertion, réseau pour l'emploi, entreprises adaptées...) : - Nature et modalités des partenariats projetés pour garantir la continuité des parcours et la qualité des interventions, - Degré de formalisation de la coordination et des coopérations.	2		
	Qualité du projet, respect des caractéristiques attendues (capacités, missions, territoire d'implantation, adaptation des locaux, ...).	3		
Accompagnement médico-social proposé	Adaptation des modalités de prise en charge médico-sociale : organisation, prestations délivrées, procédures (admission, etc.), continuité et coordination des accompagnements.	3		
	Elaboration et mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé.	3		
	Modalités de mise en œuvre des droits des usagers, en particulier organisation de la participation des usagers et de leur entourage dans l'accompagnement mis en place. Démarche d'amélioration continue de la qualité	2		
Moyens humains, matériels et financiers	Ressources humaines : respect de la réglementation, conformité du tableau des effectifs, adéquation des compétences avec le projet global, plan pluriannuel de développement des compétences, supervision des équipes, coordination des compétences, ...	3		

	Analyse du budget présenté : respect de la dotation, cohérence des ratios de personnel avec le montant du groupe II, viabilité financière du projet, maîtrise des coûts.	3		
	Faisabilité et soutenabilité du projet immobilier (disponibilité du foncier, durée d'études et de construction) et délai de mise en œuvre du projet.	2		
	Organisation des fonctions supports permettant d'assurer la qualité des accompagnements. Conformité aux conditions minimales de fonctionnement.	1		
Calendrier	Calendrier de mise en œuvre	3		
TOTAL /140				